



OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR  
(MARQUES, DESSINS ET MODÈLES)

Département «administration des marques, dessins et modèles»

W304

**Seconde déclaration d'octroi de protection conformément à la règle 17, paragraphe 6, point a), alinéa iii), du règlement d'exécution commun à l'arrangement et au protocole de Madrid, et à la règle 116, paragraphe 2, du règlement d'exécution du règlement sur la marque communautaire**

Alicante, le 20/07/2009

*Numéro d'enregistrement international:* **0589263**  
*Date de notification:* **28-08-2008**  
*Nom du titulaire:* **ARCHIMEDE & CIE SA**  
*Marque:* **ARCHIMEDE**

Le délai d'opposition ayant expiré sans qu'aucune opposition ou observation n'ait été présentée par des tiers, la marque susmentionnée est acceptée pour la Communauté européenne.

Conformément à l'Article 147, paragraphe 2, du règlement sur la marque communautaire, la marque a été publiée le 20/07/2009.

Conformément à l'article 146, paragraphe 2, du règlement sur la marque communautaire et à la règle 116, paragraphe 1, du règlement d'exécution du règlement sur la marque communautaire, elle produit les mêmes effets que l'enregistrement d'une marque en tant que marque communautaire.

CHARLEZ MANZANOS, María